

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Première Commission

25^e séanceVendredi 1er novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 59 de l'ordre du jour (suite)**Question de l'Antarctique****Débat général, examen et décision sur le projet de résolution (A/C.1/57/L.61)**

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va se prononcer aujourd'hui sur un projet de résolution relatif à la question de l'Antarctique, présenté par le Président à la suite des consultations entre groupes et délégations.

Le projet de résolution est dans une large mesure une actualisation de la résolution 54/45 du 1er décembre 1999. Par exemple, il note avec satisfaction l'entrée en vigueur, du Protocole de Madrid au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, se félicite que les pays qui mènent des activités de recherche scientifique dans l'Antarctique continuent de coopérer entre eux, et se félicite en outre de l'intérêt que suscite l'Antarctique de la part de la communauté internationale. Le projet de résolution réaffirme également sa conviction qu'il est de l'intérêt de l'humanité que l'Antarctique soit à jamais réservé aux seules activités pacifiques, et ne devienne ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux.

Le projet de résolution se félicite que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour

l'environnement ait été invité aux Réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique afin de leur apporter son concours pour les travaux de fond, et engage les parties à continuer de l'inviter aux Réunions consultatives futures. Le projet de résolution se félicite que les Parties consultatives fournissent des informations sur leurs réunions et d'autres informations pertinentes sur l'Antarctique de façon à permettre au Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée générale, à sa soixantième session.

Je voudrais proposer que la Commission se prononce sur le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/57/L.61. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer maintenant sur le projet de résolution A/C.1/57/L.61, intitulé « Question de l'Antarctique ».

Je propose que la Commission adopte le projet de résolution A/C.1/57/L.61 par consensus. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution A/C.1/57/L.61 est adopté.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté le projet de résolution relatif à la question de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Antarctique (A/C.1/57/L.61), que nous venons d'adopter. Ma délégation est heureuse que la Commission ait été une fois de plus en mesure d'adopter par consensus un projet de résolution sur la question de l'Antarctique. Ma délégation tient également à ce qu'il soit pris acte de sa reconnaissance sincère à la délégation polonaise, qui représente les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique, de la coopération qu'elle nous a témoignée au cours du processus de consultation.

Comme vient de le souligner le Président, le nouveau projet de résolution est essentiellement une actualisation de la résolution 54/45, adoptée le 1er décembre 1999. En adoptant cette année le projet de résolution A/C.1/57/L.61, l'Assemblée notera avec satisfaction l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, aux termes duquel, par exemple, l'Antarctique est désigné comme réserve naturelle consacrée à la paix et à la science. L'Assemblée réaffirmera également qu'il faut gérer et utiliser l'Antarctique conformément à la Charte des Nations Unies et de manière à favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à servir la coopération internationale au profit de l'humanité tout entière.

Ma délégation se félicite de la coopération continue des Parties consultatives et du reste de la communauté internationale qui se traduit par le partage d'informations sur les activités relevant du Traité sur l'Antarctique. Nous ne doutons pas que le débat triennal qui s'est instauré au sein de la Première Commission sur la question de l'Antarctique se poursuivra, continuera d'offrir un forum aux membres de la communauté internationale, qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système du Traité sur l'Antarctique, veulent tenir un dialogue fécond.

Nous espérons qu'une coopération plus étroite et constructive s'instaurera dans les prochaines années, afin que l'Antarctique continue d'être une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science au profit de l'humanité toute entière.

M. Ogonowski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais reprendre les propos tenus par le représentant de la Malaisie, et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté cet important document, le projet de résolution A/C.1/57/L.61. Je souhaite

également remercier la délégation malaisienne de sa contribution à l'élaboration du projet de résolution.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : La Première Commission s'est réunie ces dernières semaines pour examiner certaines des plus importantes questions qui touchent à la paix et à la sécurité internationales. Ces questions vont des armes légères aux armes les plus lourdes. Bien que nous ayons travaillé efficacement, nous n'avons pas procédé de façon routinière, car il n'y a absolument rien de routinier dans les questions de paix et de sécurité internationales que nous avons traitées : chacune est importante. Par-dessus tout, la Commission a réaffirmé le principe de base selon lequel la coopération multilatérale est essentielle pour traiter des problèmes relatifs à la sécurité mondiale. Ce principe sain est la pierre angulaire sur laquelle il nous faut continuer de construire.

À l'ouverture de la séance, j'ai rappelé à mes collègues la nécessité pour la Commission de donner suite aux propositions énoncées dans le récent rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies (A/57/387). Ce projet soulignait, notamment, la nécessité de réduire la charge de l'établissement des rapports qu'assume le Secrétariat, ainsi que le nombre des résolutions. Je ne doute pas que les membres de la Première Commission n'ont épargné aucun effort pour atteindre ces objectifs, en dépit du fait que nous avons examiné un plus grand nombre de projets de résolution et sollicité un plus grand nombre de rapports que l'an dernier. Bien que ceci soit sans doute une question sur laquelle le prochain Président de la Commission devra se pencher, j'exhorte tous les membres à examiner soigneusement les avantages offerts par un nombre limité de résolutions de synthèse, ainsi que par un plus petit nombre de rapports mieux ciblés et plus analytiques. Une avancée réelle dans ces domaines nous permettra tous de consacrer notre temps précieux et nos ressources limitées à mener à bien l'examen des questions les plus urgentes et les plus importantes inscrites à notre difficile ordre du jour.

En évaluant nos progrès dans ces domaines, le monde jugera de l'efficacité de nos délibérations à l'aune des avancées concrètes qui auront été réalisées. C'est précisément le type d'approche fondée sur les résultats qui répondra au mieux à l'appel du Secrétaire

général, demandant à l'Organisation des Nations Unies de rester concentrée sur ce qui est important.

Par conséquent, je prie instamment tous les membres de la Commission d'entamer des consultations avant notre session de l'année prochaine, pour explorer les moyens de répondre plus efficacement à l'appel justifié du Secrétaire général. Il va sans dire que, dans des domaines aussi complexes que le désarmement et la non-prolifération, les progrès se réalisent pas à pas, bien souvent sur de très nombreuses années. Tel un ruisseau se frayant un chemin à travers une immense gorge, cela impose souvent de surmonter d'énormes obstacles.

Cependant, les initiatives entreprises dans ces domaines ont montré que, avec une dose suffisante de volonté politique, de clairvoyance et d'efforts, on peut bel et bien déplacer des montagnes. Certes, nous n'avons pas réglé tous les problèmes du monde ce mois-ci, mais nous avons réalisé des progrès. Sur les 23 projets de résolution soumis à un vote enregistré, 15 ont gagné des suffrages par rapport aux précédents votes enregistrés, sachant que plus de la moitié portaient sur des questions nucléaires. Toutefois, se contenter de comparer les votes est périlleux, compte tenu des différences importantes que présentent les textes des différents projets de résolution. Ces votes n'en constituent pas moins une évolution positive. Ils montrent que le processus progressif visant à obtenir l'adhésion aux normes mondiales se poursuit, en dépit des tensions persistantes dans le monde troublé qu'est le nôtre aujourd'hui.

La Commission a également adopté cinq nouvelles résolutions – sur la réduction bilatérale des armes nucléaires stratégiques; sur la réduction des armes nucléaires non stratégiques; sur la législation nationale relative aux transferts d'armements; sur les armes de destruction massive; et sur la promotion du multilatéralisme. Ces résolutions ont été adoptées à une majorité très nette, ou bien sans être mises aux voix.

Cependant, avant de nous féliciter de ces résultats, si nous voulons dresser un bilan équitable, il convient de noter la persistance d'habitudes de vote très nuisibles au consensus autour de certains projets de résolution. Par exemple, on a compté plus de 40 abstentions ou votes négatifs dans le cas de 10 projets de résolution, dont sept traitaient de questions nucléaires. Il convient également de noter que quatre projets de résolution ont perdu des suffrages par

rapport aux précédents votes enregistrés, sachant que tous portaient sur les armes de destruction massive. Ces divisions montrent que, si la Commission est largement soudée autour des objectifs fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération, il demeure des divergences importantes quant aux moyens appropriés d'atteindre ces objectifs. Tant que nos désaccords ne mettent pas en péril nos objectifs, il vaudrait mieux simplement les considérer comme un élément du processus qui vise à obtenir l'adhésion aux normes mondiales, lequel exige du temps et des efforts incessants. Ces votes montrent ce qu'il reste à accomplir si nous voulons atteindre nos objectifs.

Notre plus grande réussite, c'est d'avoir fait naître la foi dans les objectifs fondamentaux que sont le désarmement et la non-prolifération en tant que moyens de renforcer la sécurité et la paix internationales, ainsi que la foi dans le rôle déterminant du multilatéralisme dans la réalisation de cet objectif. Ce n'est pas négligeable. Cela témoigne véritablement de l'intégrité de la Commission, et devrait permettre d'espérer des progrès supplémentaires dans les années à venir.

Enfin, je voudrais adresser mes vifs remerciements aux membres de la Commission, qui m'ont tous offert leur coopération durant cette session. J'ai également été profondément impressionné par l'esprit de compromis et de souplesse dont ont fait montre l'ensemble des délégations tout au long de la session de la Commission. Ceci a été un véritable plaisir et un honneur pour moi de travailler aux côtés de professionnels et d'experts aussi distingués.

Je remercie également les membres d'avoir pleinement coopéré pour que nous utilisions au mieux le temps et les installations alloués à la Première Commission. Je suis fermement convaincu que la Première Commission a, une fois encore, constitué un modèle pour toutes les autres Commissions en termes de gestion efficace du temps et des installations de conférence.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mon admiration profondes aux autres membres du Bureau : les Vice-Présidents, M. José Nicolás Rivas, Ambassadeur de la Colombie, M. Jamal Nassir Al-Bader, du Qatar, et M. Razvan Rusu, de la Roumanie, et, bien sûr, notre Rapporteur, M. Mehmet Samsar, de la Turquie. Leurs conseils et leur aide

m'ont permis de m'acquitter efficacement de mes fonctions de Président de cet organe.

Permettez-moi, au nom de la Commission, d'exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour le soutien offert par lui-même et par ses collaborateurs du Département des affaires de désarmement. J'adresse des remerciements particuliers au Secrétaire de la Première Commission, M. Mohammad Sattar, notre pivot, ainsi qu'à ses collaborateurs, des efforts qu'ils ont déployés sans relâche tout au long de cette session de la Commission.

Je voudrais également remercier les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux, les officiers de presse, les préposés aux conférences et aux documents ainsi que les techniciens du son, qui ont assidûment oeuvré en coulisse pour permettre à la Commission de mener à bien ses travaux.

Enfin, comme elles reçoivent rarement le mérite qui leur revient, je voudrais également rendre

hommage aux nombreuses organisations non gouvernementales, qui fournissent des informations à la Commission et font état de nos activités auprès de leurs bases respectives. Plus l'opinion publique sera au fait du travail que nous accomplissons dans cette Commission et l'appréciera à sa juste valeur, plus grandes seront les chances de voir les gouvernements nationaux répondre aux demandes d'action urgente afin que les objectifs de principe de notre ordre du jour très chargé soient traduits en résultats concrets. Je ne doute pas que les organisations non gouvernementales jouent et continueront de jouer un rôle capital à cet égard, et je leur souhaite à toutes un avenir rempli de succès.

La Première Commission se réunira à nouveau l'année prochaine, en juillet ou en août, afin d'élire son Président pour la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

La session de 2002 de la Première Commission est ainsi close.

La séance est levée à 10 h 30.